

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 26 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt six du mois de janvier à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix neuf janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

30 JANV.
2024

Déposée en
Préfecture le

30 JANV.
2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, Patrick LÉCONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusé(e)s

François LAVIGNE-DELVILLE, Monique PIMONOW

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

PRESTATION PAYSAGÈRE POUR LA PLANTATION DE VERGERS ET DE HAIES SUR LE PARC ALTAÏS : CONVENTION AVEC L'ISETA

Vu la délibération n° D-2020-605 du 17 décembre 2020 portant approbation des modalités de mise en œuvre auprès des particuliers, en forêt publique et en forêt privée de l'objectif 28 du projet de territoire d'aménagement forestier – planter 250 000 arbres d'ici 2050 ;

Vu la délibération n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 portant approbation du Plan climat air énergie territorial (PCAET) ;

Considérant que les vergers et les haies font partie intégrante d'une composante du paysage et du patrimoine du territoire de l'agglomération, la replantation d'arbres fruitiers et de haies constituent une priorité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan climat air énergie territorial, dénommé « PACTE pour le climat », le Grand Annecy s'engage à planter 250 000 arbres d'ici 2050. Depuis le démarrage de l'action en 2018, 26 000 arbres ont déjà été plantés. Cette mesure d'adaptation au dérèglement climatique fait partie des actions pour lesquelles l'Agglomération est très fortement engagée en collaboration avec les partenaires privilégiés (Office National des Forêts & Association des Communes Forestières 74, Centre Régional de la Propriété Forestière et Union des Forestiers Privés 74, respectivement pour des plantations en forêt publique, communale et privée).

La plantation d'arbres fruitiers et de vergers, mais également de haies, est principalement encouragée et prise en charge financièrement par le Grand Annecy pour le compte des 34 communes membres.

Dans ce contexte, l'Agglomération et l'Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy (Iseta) se sont entendus sur les modalités suivantes :

- **Plantation d'arbres fruitiers**

Dans le cadre du projet de mise en valeur du Parc Altaïs, la réalisation de deux vergers avec une certaine diversité d'arbre fruitier est prévue pour le mois de mars 2024. Ces plantations représentent une plus-value aussi bien d'un point de vue biodiversité, que d'un point de vue pédagogique, avec l'objectif à court terme d'une cueillette ouverte à tous.

- **Plantation d'une haie bocagère**

Dans le cadre du projet de mise en valeur du Parc Altaïs, la réalisation d'une haie bocagère est prévue pour le mois de mars 2024. Cette plantation servira de refuge pour la biodiversité, mais participera également à la circulation des espèces, en créant une protection naturelle entre la ripisylve et la voirie routière.

Pour le lycée disposant d'une filière paysage, spécialisé dans la conception, la création, l'aménagement, et l'entretien des espaces verts, le projet proposé représente une belle opportunité de travail pour les élèves. Ce projet participe notamment à former les professionnels de demain.

Le Grand Annecy s'engage à fournir les plants et fournitures (engrais, paillage, protections...), et à aider financièrement l'Iseta pour son travail paysager à hauteur de 300 euros par journée d'interventions.

LE BUREAU DECIDE :

- de donner son accord pour un partenariat avec l'Iseta, conformément au projet de convention ci-joint ;
- d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer la convention et tous les documents relatifs à sa mise en œuvre.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 23

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.